

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2020-205/T194

Nos réf. : CH/DP/phd

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES DANS DIVERSES RUES DU CENTRE VILLE DU 30 JUILLET 2020 AU 21 AOUT 2020 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU la demande de l'entreprise BENEDETTI GUELPA,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules afin de permettre le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés les travaux de fibre optique, réalisés par l'entreprise **BENEDETTI GUELPA**, du jeudi 30 juillet 2020 après-midi au vendredi 21 août 2020 :

- **Rue Charles de Gaulle, entre la place Croisollet et la rue de la Résistance,**
- **Rue de la Résistance,**
- **Rue Frédéric Girod, entre la rue de la Résistance et rue André de Montfort,**
- **Rue André de Montfort,**
- **Place de l'Hôtel de Ville, à l'intersection avec l'avenue Edouard André,**
- **Rue des Boucheries.**

Article 2 : Une zone de stockage sera installée place de l'Hôtel de Ville, sur les places de stationnement situées face aux numéros 17 et 25, du jeudi 30 juillet 2020 à partir de 15h jusqu'à la fin des travaux.

Article 3 : Afin de réaliser les travaux de terrassement pour la fibre optique, la circulation et le stationnement des véhicules seront modifiés comme suit :

Phase 1 : du 3 au 5 août 2020

Le lundi 3 août 2020 : Travaux rue de la Résistance et place de l'Hôtel de Ville

La circulation des véhicules sera interdite :

- **rue du Pont Neuf**, entre la rue de l'Annexion et la rue de la Résistance,
- **rue Charles de Gaulle**, entre la place Croisollet et la rue de la Résistance.



Pendant la traversée de route qui sera réalisée place de l'Hôtel de Ville, à l'intersection avec la rue André de Montfort, la circulation des véhicules se fera en alternat et sera régulée par du personnel de chantier dûment équipé de la signalisation réglementaire.

Du lundi 3 août au mercredi 5 août 2020 : Travaux rue Frédéric Girod et rue André de Montfort

La circulation sera interdite rue André de Montfort et rue Frédéric Girod, dans leur totalité.

Le stationnement des véhicules sera interdit parking supérieur de l'Hôtel de Ville, rue Frédéric Girod et rue André de Montfort.

Article 4 : Phase 2 : du 6 au 19 août 2020

La circulation des véhicules sera interdite rue Charles de Gaulle, entre la place Croisollet et la rue de la Résistance.

Pour permettre le passage des véhicules, les places de stationnement situées place de l'Hôtel de Ville, entre les numéros 9 et 13 seront neutralisées.

La circulation rue des Boucheries s'effectuera en alternat par feu sur la période nécessaire aux travaux.

Face aux 9 et 13 places de l'Hôtel de Ville, la circulation s'effectuera sur une chaussée rétrécie.

Article 5 : Des déviations seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 : Aucuns travaux ne seront autorisés le jeudi, jour du marché et les voies de circulation devront être libres.

Article 7 : Les piétons seront déviés en fonction de l'avancement du chantier et devront se conformer aux directives du personnel de l'entreprise et de la signalisation mise en place.

Article 8 : Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise BENEDETTI GUELPA.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise susmentionnée.

Article 9 : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 10 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- BENEDETTI GUELPA 81 place Aristide Berges 74190 PASSY,
- SYANE,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

